

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 601-85

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 DE LA VILLE DE PRÉVOST, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D’AGRANDIR LA ZONE P-315, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-314, ET TOUS LES USAGES INSTITUTIONNELS ET PUBLICS AUTORISÉS Y SERONT CONSERVÉS

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville, tenue le 14 novembre 2022, en vertu de la résolution numéro 24821-11-22;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l’article 2.9.1, en agrandissant la zone P-315 à même une partie de la zone H-314, le tout tel qu’illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1 de 2, lequel est joint au présent règlement comme annexe 1 pour en faire partie intégrante comme s’il était décrit au long.

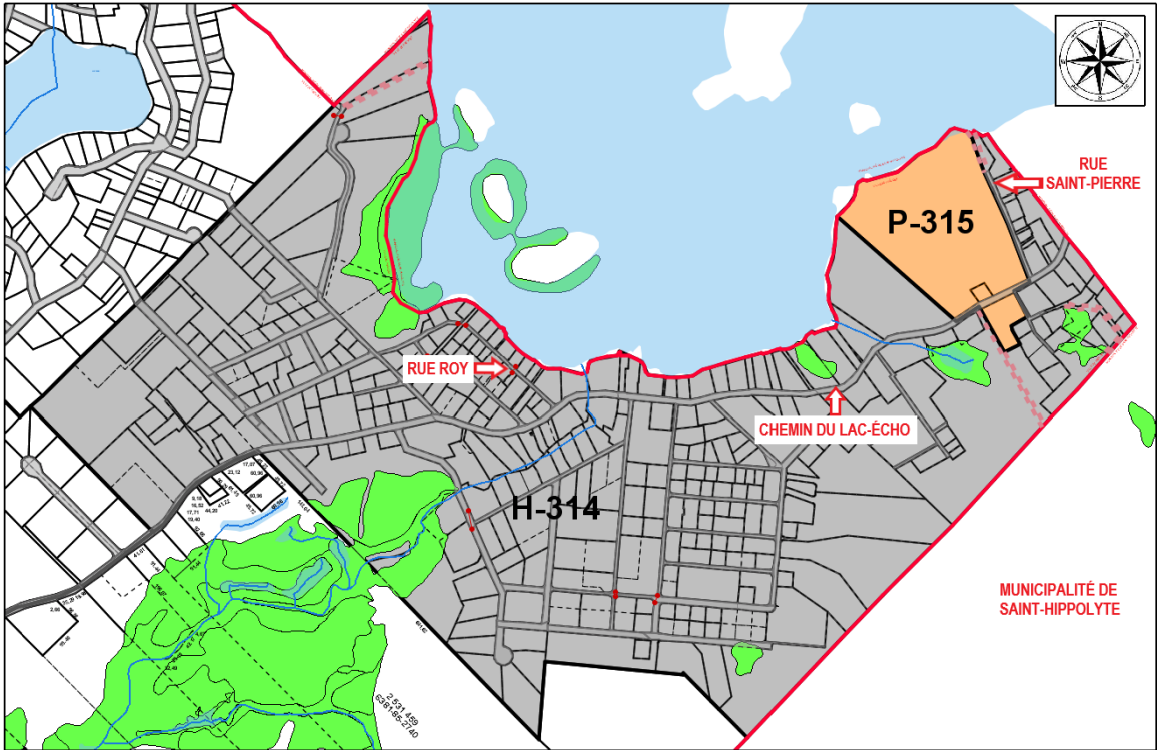
ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022.

Paul Germain Maire		Me Caroline Dion Greffière	
Avis de motion :	24821-11-22	2022-11-14	
Adoption du premier projet de règlement :	24822-11-22	2022-11-14	
Avis public l’assemblée de consultation :		2022-11-21	
Tenue de l’assemblée de consultation :		2022-12-05	
Adoption du second projet de règlement :	[résolution]	2022-12-12	
Avis public – Demande d’approbation référendaire :		[date]	
Période de réception des demandes d’approbations référendaires :		Du [date] au [date]	
Adoption du règlement :	[résolution]	[date]	
Approbation par la MRC :		[date]	
Entrée en vigueur :		[date]	

Annexe 1 – Extrait du plan de zonage



Description

Projet de règlement numéro 601-85

Afin d’agrandir la zone P-315, à même une partie de la zone H-314, et tous les usages institutionnels et publics autorisés y seront conservés.

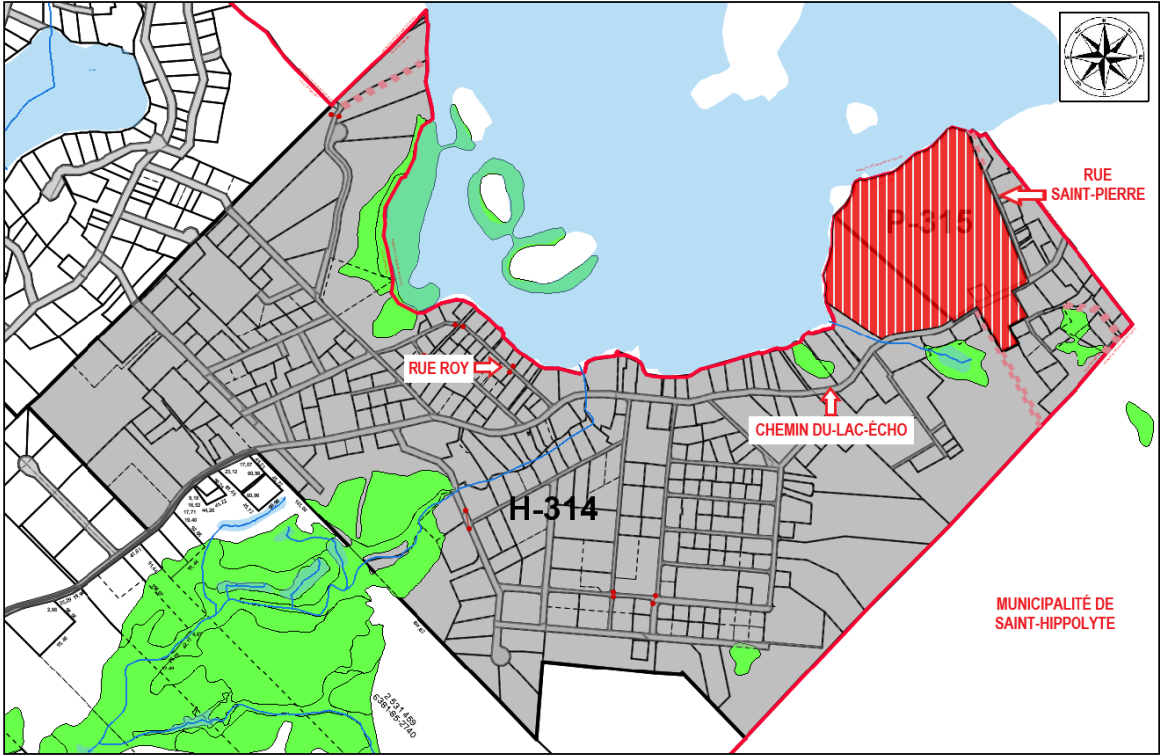
Zone visée : P-315

Zones contiguës : H-314, Municipalité de Saint-Hippolyte

Légende

- Zone visée

Zones contiguës



Description

Projet de règlement numéro 601-85

Afin d’agrandir la zone P-315, à même une partie de la zone H-314, et tous les usages institutionnels et publics autorisés y seront conservés.

Zone visée : P-315

Zones contiguës : H-314, Municipalité de Saint-Hippolyte

Légende

Zone visée

Zone contiguë

Zone P-315 agrandie

